

# L'AFFAIRE CHEBEYA

un crime d'État ?

Un film de  
**THIERRY MICHEL**

ASSASSINE LE 01 JUIN 2010 A KINSHASA



FLORIBERT CHEBEYA BAMB  
DIRECTEUR EXECUTIF  
POUR LES

**DOSSIER DE PRESSE**

LES FILMS DE LA  
**passerelle**



[www.passerelle.be](http://www.passerelle.be)  
[www.chebeya-lefilm.com](http://www.chebeya-lefilm.com)  
[www.chebeya.canalblog.com](http://www.chebeya.canalblog.com)



Le 2 juin 2010, Floribert Chebeya, militant congolais des Droits de l'Homme est retrouvé assassiné dans sa voiture. Plusieurs policiers sont arrêtés et un procès a lieu. L'autorité judiciaire est-elle capable d'exercer une justice impartiale...?

## CONTACT

### PRESSE CINÉMA

Brigitta PORTIER  
Tél. : +32 477.98.25.84  
Email : [alibi-com@skynet.be](mailto:alibi-com@skynet.be)

### PRESSE SPECIALISEE ET ASSOCIATIVE

Marie DETAILLE  
Tél. : +32 478.91.32.66  
Email : [mdcommunication@hotmail.com](mailto:mdcommunication@hotmail.com)

DISPONIBILITE DE THIERRY MICHEL POUR DES INTERVIEWS : 1<sup>er</sup> Décembre 2011 et le 19 Janvier 2012

Dossier de presse et photos téléchargeables sur :

[www.chebeya-lefilm.com](http://www.chebeya-lefilm.com)  
[www.chebeya.canalblog.com](http://www.chebeya.canalblog.com)  
[www.passerelle.be](http://www.passerelle.be)

# L'AFFAIRE CHEBEYA

**UN CRIME D'ETAT ?**

Un film de THIERRY MICHEL

## Sommaire

Synopsis	3
Fiche technique	4
Interview du réalisateur	5
Contexte	6
Un procès à valeur universelle	7
Les personnages	8
Le verdict	11
Carnet de bord d'un cinéaste en investigation en RDC	12
Annexes	
1. Presse africaine	17
2. Biofilmographie de Thierry Michel	20

## I. Synopsis

### **Court**

Le 2 juin 2010, Floribert Chebeya, militant congolais des Droits de l'Homme et directeur de l'ONG " La voix des sans voix", est retrouvé assassiné dans sa voiture. Sa mort a été grossièrement maquillée en crime sexuel. Son chauffeur a disparu. Très vite, il apparaît qu'il s'agit d'un meurtre perpétré par les services policiers du général Numbi, inspecteur principal de la police congolaise. Plusieurs policiers sont arrêtés. Le général Numbi est suspendu de ses fonctions. Trois policiers fuient à l'étranger.

Ce crime intervient à moins d'un mois du cinquantième anniversaire de l'indépendance du Congo, alors que Floribert Chebeya multipliait les enquêtes sur des sujets sensibles en matière de droits humains.

Les Nations Unies, l'Union européenne, les Etats-Unis, et de nombreuses ONG réclament aux autorités du Congo "une enquête indépendante, impartiale et transparente". La veuve Chebeya quitte la RDC pour se réfugier au Canada. La pression internationale est forte, et le pouvoir doit mettre en place un procès. Celui-ci débute devant la cour militaire en novembre 2010. Le film raconte ce procès exceptionnel.

L'autorité judiciaire est-elle capable d'exercer une justice impartiale ?

### **Long**

Le 2 juin 2010, Floribert Chebeya, militant congolais des Droits de l'Homme et directeur de l'ONG " La voix des sans voix", est retrouvé assassiné dans sa voiture. Sa mort a été grossièrement maquillée en crime sexuel. Son chauffeur Fidèle Bazana a disparu.

Très vite, il apparaît qu'il s'agit d'un meurtre perpétré par les services policiers du général Numbi, inspecteur principal de la police congolaise. Le conseil de Sécurité de la RDC, sous la présidence du chef de l'Etat, décide de l'arrestation de plusieurs fonctionnaires de police dont l'adjoint du général Numbi, le colonel Mukalay. Le général Numbi est suspendu de ses fonctions. Trois policiers fuient à l'étranger.

Ce crime intervient à moins d'un mois du cinquantième anniversaire de l'indépendance du Congo, alors que Floribert Chebeya multipliait les enquêtes sur des sujets sensibles en matière de droits humains.

Les Nations Unies, l'Union européenne, les Etats-Unis, et de nombreuses ONG réclament aux autorités du Congo "une enquête indépendante, impartiale et transparente". Une autopsie a lieu avec le concours de l'Ambassade des Pays-Bas

L'enterrement de Floribert a lieu devant une foule immense et les représentants du corps diplomatique, du gouvernement, des ONG et de la communauté internationale. Il fait l'objet d'une médiatisation exceptionnelle de par le monde. Quelques temps plus tard, la veuve Chebeya quitte la RDC pour se réfugier au Canada. La famille du chauffeur est dans le désarroi, le corps de celui-ci n'ayant jamais été retrouvé..

Un procès exceptionnel devant la cour militaire commence fin novembre. Il durera 8 long mois. Au banc des accusés 5 policiers, les trois autres inculpés ayant fui à l'étranger. Le général Numbi contre lequel les familles se sont portées parties civiles, le considérant comme le commanditaire, n'est pas poursuivi. Il viendra au procès témoigner comme « renseignant » et non comme témoin, ce qui lui évite de prêter serment.

L'autorité judiciaire est-elle capable d'exercer une justice impartiale ?

## II. Fiche technique

Réalisation, caméra	Thierry Michel
Scénario :	Thierry Michel
Montage :	Idriss Gabel
Conseiller montage :	Emmanuelle Dupuis
Mixage :	François Fripiat
Narrateur :	Rachid Benbouchta
Administration de production :	Céline Rauw
Secrétaire de production :	François Dombret
Producteur délégué :	Christine Pireaux
Une production :	Les films de la Passerelle

### Données techniques :

Long métrage: 94 minutes

Support : HD- Beta Digit

Versions : français, anglais, néerlandais

### PARTENAIRES :

Les Films de la Passerelle – RTBF – Centre d'cinéma de la  
Fédération Wallonie Bruxelles – FIDH– OMCT –OSISA–CBA –  
RTS–TV5–OIF –TaxShelter PIL –EVS–Bruxelles Laïque–Carter  
Center– ASDI –DGD

### Sortie nationale en Belgique

FÉVRIER / MARS 2012



**« Le monde entier est un plateau de théâtre où toutes les femmes et tous les hommes ne sont que les personnages de la pièce. Et chacun y joue son rôle. »**

Shakespeare

As You like It Act 2, scene 7, 139-143.

### III. Interview du réalisateur

J'ai filmé en juin 2010 les événements qui ont suivi la mort tragique de Floribert Chebeya, activiste des Droits de l'Homme et personnalité reconnue dans tous les cercles des Nations unies et des ONG internationales. J'ai suivi la levée du corps, le deuil et l'enterrement très officiel et très médiatisé internationalement. Je suis également retourné fin août à Kinshasa pour, de manière beaucoup plus sereine et distanciée, rencontrer les principaux témoins de cet assassinat dont bien évidemment la femme de Floribert, la femme du chauffeur toujours porté disparu, les collaborateurs directs de Floribert Chebeya au sein de l'ONG « la voix des sans voix ».

En novembre 2010, le procès a commencé par les séances de procédures et a débouché en janvier 2011 sur l'audition des témoins et des inculpés. Cette dynamique juridique est essentielle pour juger de la maturité démocratique d'un pays africain. L'autorité judiciaire, en l'occurrence la cour militaire, est-elle capable d'exercer une justice impartiale ? Quels sont les arguments de la défense pour tenter de soustraire les prévenus à une condamnation ? Quelles sont les stratégies du ministère public et des parties civiles pour obtenir justice ? Comment la famille et l'ONG de Floribert pourront-ils obtenir réparation et indemnisation ?

Pour la famille, les avocats, les ONG, ma présence comme cinéaste reconnu internationalement et plus particulièrement en RDC a été une garantie. Et j'ai le privilège de bénéficier d'un statut de résident au Congo et de pouvoir y filmer sans trop de difficultés.

Ce film est très attendu au Congo, et il constituera un travail de fond d'éducation et de sensibilisation à ces problèmes de justice, de résolution de conflits et, in fine, de paix civile entre les acteurs politiques et les différentes couches des populations congolaise et africaines, notre but étant de rendre sa mémoire à ce pays, avec une vision humaniste.



#### IV. Contexte

**« Tous les hommes finissent par mourir. Mais toutes les morts n'ont pas la même signification »**

**Mao Tsé Toung**



Le jeudi 3 juin 2010, un homme est retrouvé mort dans sa voiture sur une route de la banlieue de Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo (RDC). Il est à demi dénudé avec des préservatifs et ongles de femme, ce qui accrédite la version officielle d'un crime sexuel. Il s'agit de Floribert Chebeya, activiste des droits de l'homme et directeur exécutif de l'ONG la « Voix des sans voix », une des plus historiques et importantes ONG du pays. Son chauffeur, Fidele Bazana, a disparu. La veille, Floribert Chebeya avait été convoqué par l'inspecteur général de la police, le célèbre Général Numbi, connu pour sa dureté lors de répression des manifestations d'opposition et sur lequel Floribert Chebeya menait enquête.

Très vite la version policière est mise en cause, et l'opinion publique nationale et internationale dénonce un crime d'état. On est à un mois de l'anniversaire du 50e anniversaire de l'Indépendance qui doit réunir des chefs d'Etat venus des 4 coins du monde. La pression diplomatique pour connaître la vérité est grande et menace les fêtes préparées de longue date. D'autant que Floribert est un défenseur infatigable des Droits de l'Homme, un de ces hommes dont la pugnacité est internationalement reconnue et appréciée.

Six jours plus tard, le ministre de l'intérieur est bien obligé de reconnaître la macabre mise en scène. Plusieurs policiers sont arrêtés dont le chef des services spéciaux le colonel Mukalay. Le général Numbi, mis en cause par ce colonel, est officiellement suspendu de ses fonctions

Les Nations Unies, les Etats-Unis, la France, l'Union européenne, la Belgique, les Pays-Bas, Human Rights Watch, Amnesty international, de nombreuses ONG internationales et nationales réclament aux autorités de Kinshasa « une enquête indépendante, impartiale et transparente ».

Le rapport d'autopsie des experts néerlandais, imposé par la communauté internationale comme condition à la participation de chefs d'Etats à la célébration de l'indépendance, conclut que Floribert Chebeya a subi des mauvais traitements avant de succomber, probablement à un arrêt cardiaque.

L'enterrement de Floribert, la veille des fêtes de l'indépendance va donner lieu aux plus importantes manifestations d'opposition au régime Kabila depuis les premières élections démocratiques de 2006.

Près de 6 mois plus tard, après bien des tergiversations, le procès peut enfin commencer. Mais le plus étonnant, le premier suspect, le général Numbi ne peut être jugé, selon les autorités judiciaires, car il ne peut être jugé que par un magistrat militaire plus gradé. Et comme il est le plus haut gradé de l'armée congolaise...

## V. Un procès à valeur universelle

Le procès organisé par l'Etat congolais s'est déroulé durant 8 mois, devant la Cour militaire, dans le respect des droits de la partie civile comme de la défense, la parole des uns et des autres étant libre.

Et, si ce procès se déroule au sein de la prison de Makala, il est clair qu'il y règne un climat de sérénité et de professionnalisme étonnant qui nous montre que quelque chose a véritablement changé au cœur de cette Afrique que l'on qualifie trop souvent d'Afrique des ténèbres.

Il s'opère à travers ce procès un vrai travail de recherche de la vérité, en utilisant au mieux les témoignages, les preuves, les indices, les présomptions, les contradictions, tout au long de ces nombreuses semaines de procédures.

Des avocats expérimentés, mais aussi des jeunes débutants, gèrent un dossier très sensible, celui de l'assassinat d'une personnalité internationalement reconnue comme défenseur des droits humains. La presse y apprend comment faire une chronique judiciaire complexe.

Le film raconte cette quête. Il se construit comme un puzzle, qui assemblant les séquences, les témoignages, les points de vue, les faits, les preuves, permet d'avoir une véritable radiographie non seulement de l'affaire Chebeya et du fonctionnement de la justice congolaise, mais de l'état d'un pays qui cherche à sortir des méandres d'une histoire tumultueuse et tragique pour se reconstruire et établir les bases d'un Etat de droit.

Le film témoigne de cette expérience accumulée, de cette maturité gagnée au fil des semaines du procès. Le documentaire montre les forces et les faiblesses, le sérieux mais aussi les manques de ce procès. Il pourra ainsi servir de référence, de cas d'école, et prendre une valeur universelle et internationale en matière de défense des Droits de l'Homme.. Il montre la tentative d'un jeune Etat démocratique de mettre à nu une vérité qui met en cause les services de l'appareil d'Etat. Il aura fonction de parabole afin de montrer, aux grandes organisations internationales et à la population congolaise que le crime politique peut ne pas rester impuni.



## VI. Les personnages



**Floribert CHEBEYA**

Floribert Chebeya était internationalement reconnu pour son intégrité et pour son obstination dans la défense de certains dossiers très sensibles d'assassinats, de meurtres, de répressions et de corruption.

Floribert Chebeya était une figure de la société civile, souvent consulté par les Nations unies pour les questions des droits de l'Homme en Afrique centrale, il luttait sur les terrains les plus sensibles depuis la fin des années 1980.

Activiste des droits de l'homme, habile analyste, Floribert savait se battre jusqu'au bout. Ce fut une cheville ouvrière, une main puissante pour écorner la volonté de l'autorité publique, dans son éventuelle obstination à mâter ou étouffer les revendications du plus grand nombre. Floribert n'hésitait pas lorsqu'il s'agissait de défendre une cause juste, qu'elle soit contre le régime passé ou présent. C'était un fidèle défenseur des opprimés.

En mai 2010, deux semaines avant son assassinat, Floribert Chebeya faisait une conférence de presse demandant que l'argent destiné aux célébrations du cinquantième anniversaire de l'indépendance du Congo soit consacré à améliorer le sort de la population congolaise. Il annonçait le dépôt d'une plainte devant la Cour pénale internationale contre John Numbi, pour le massacre d'une tribu du Bas

Cela faisait des années que Chebeya faisait l'objet de menaces, de mesures d'intimidation de la part et d'arrestation de la part des autorités congolaises, du fait de son travail. Quelques semaines avant son assassinat, il avait signalé qu'il pensait être à nouveau placé sous la surveillance des services de sécurité.

**Le général John Numbi**



Le chef de la police congolaise, le général John Numbi Banza Tambo, 48 ans, officiellement suspendu après la mort de Floribert Chebeya pour les besoins de l'enquête, est un proche collaborateur du président Joseph Kabila.

Numbi est l'homme des missions délicates. C'est lui qui, avec son célèbre bataillon Simba, a volé au secours de Kabila lors de son affrontement avec les milices de Jean-Pierre Bemba, à Kinshasa, en mars 2007, suite à la défaite de celui-ci lors des élections présidentielles. C'est lui aussi qui a été chargé de négocier avec Laurent Nkunda, l'ex chef rebelle aujourd'hui officiellement en résidence surveillée au Rwanda, et de coordonner l'opération Umoja wetu, menée conjointement dans le Nord-Kivu par les armées congolaise et rwandaise, en 2009 contre les forces rebelles. Lui, enfin, qui a réprimé les manifestations du mouvement dissident Bundu dia Kongo, dans le Bas-Congo, répression qui a fait plusieurs dizaines de morts.

Mais Numbi ne fait pas pour autant l'unanimité dans l'entourage de Kabila, où certains l'accusent d'avoir préparé l'assassinat de Chebeya dans le cadre d'une « stratégie visant à déstabiliser le chef de l'État ». « Si nous n'avions pas découvert les commanditaires du meurtre, affirme un proche du pouvoir, Numbi aurait entraîné le président dans une logique de répression contre d'éventuelles manifestations, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer, à la veille des célébrations de l'indépendance, le 30 juin. »



### **Annie Chebeya, épouse de Floribert**

Compagne des bons et des mauvais jours, Annie Chebeya a partagé la vie de militant des droits de l'Homme de son mari Floribert. Elle est aujourd'hui réfugiée à Montréal au Canada avec ses cinq enfants.

Mais Annie n'abandonne pas pour autant le cause de son compagnon et suit de près, depuis Montréal, le procès qui a débuté, intervenant régulièrement sur internet pour dénoncer les dérives de la procédure et surtout pour dénoncer l'absence au banc des accusés de celui qui est pour elle le principal suspect et présumé coupable, le général Numbi, inspecteur principal de la police congolaise.

*« Je crois qu'avec le combat de mon mari je m'engage aussi. Je m'engage vraiment à poursuivre la voie de mon mari pour défendre les sans voix. Parce que dans des prisons et des cachots il y a des sans voix qui pleurent là-bas. Leur espoir était basé sur la voix de mon mari. Pour défendre les sans voix que mon mari avait défendu. C'est la police, c'est l'appareil d'Etat qui a assassiné Floribert et c'est ce même appareil qui va faire les enquêtes. Moi, je ne crois pas que de bonnes choses vont sortir de là. C'est pourquoi je réitère ce que je demande, qu'il y ait une enquête internationale, indépendante et impartiale. »*

### **Marie-José Bazana, épouse du chauffeur disparu**



Marie-José Bazana est la femme de Fidel Bazana, avec lequel elle a eu 8 enfants. Le dernier a 5 ans. Elle vivait dans le quartier de Kintembo, non loin de la famille de Floribert dont le chauffeur était un parent. La peur et surtout l'abandon l'ont tenailler. Elle n'a pas pu retrouver le corps de son époux qu'elle n'a cessé de réclamer. A l'issue du procès elle a obtenu un visa pour elle et sa famille et s'est réfugiée en France.

*« Messieurs de la cour, messieurs de l'organe de la loi. Consolez-moi, je vous supplie, en me donnant même les restes du corps de monsieur Fidèle Bazana. Même si son corps portait des traces de violences extrêmes, j'aimerais bien l'enterrer en tant que Bantou. Les assassins de mon mari et de papa Floribert même tous ceux qui ont participé à cet odieux crime de loin ou de près ne trouveront pas la paix ni la quiétude aussi longtemps que la justice et rien que la justice ne sera rendue. »*

Marie-Josée Bazana Lors de son audition au tribunal



### **Le colonel Daniel Mukalaywa Mateso**

Chef des services spéciaux et bras droit de John Numbi, c'est lui qui avait confirmé à F. Chebeya l'heure de son rendez vous avec le Général J. Numbi. Il est considéré comme le coordinateur de l'assassinat de Floribert Chebeya. Il est soupçonné d'avoir, avec son équipe, interféré dans l'enquête, saisi les preuves, empêché les investigations. Il est accusé d'association de malfaiteurs, d'enlèvement, d'assassinat et de terrorisme. Malgré les dénégations répétées de toute implication dans ce meurtre, la Cour Militaire de Kinshasa le condamnera à la peine capitale. Mais est-il le principal commanditaire, les familles des victimes et les ONG en doute.

### **Le Major Christian Ngoy Kenga Kenga**

Commandant du fameux "bataillon d'élite Simba", le redouté corps d'élite de la police, que Floribert avait à plusieurs reprises déjà accusés de violation des droits de l'homme. Peu après la découverte du corps de Floribert, il fuit à l'étranger avec deux autres membres de cette unité d'intervention rapide. Egalement accusé d'association de malfaiteurs, d'enlèvement, d'assassinat et de terrorisme. Il sera jugé par contumace à la peine capitale. Considéré comme celui qui a mis fin aux jours de Floribert Chebeya. Toujours en fuite à l'étranger, il sera condamné à la peine capitale.



### **Le témoin camerounais Gomer Martel**

Véritable clé de voûte du procès, Gomer Martel, camerounais résidant en RDC depuis 20 ans, est le seul témoin de la présence de Floribert Chebeya dans les locaux de la police le jour de son assassinat. Il y a vu le défenseur des droits de l'homme vivant, qu'il connaissait, alors qu'il était lui-même placé en détention. Il n'apprendra le décès qu'à sa sortie de prison. Il témoignera au procès et participera à la reconstitution sur le lieu du crime. Après, victime de pressions et de menaces, il se cachera dans Kinshasa, avant d'essayer de fuir à l'étranger, abandonnant tous ses biens en RDC.

## VII. Le verdict

A l'égard du prévenu **Daniel Mukalay**, la cour dit établie à sa charge l'infraction d'assassinat de Floribert Chebeya Bahizire, le condamne de ce chef sans admission de circonstance atténuante à la **peine de mort**. La cour prononce sa **destitution**.

A l'égard du prévenu **Christian Ngoy**, la cour dit établie à sa charge l'infraction d'assassinat de Floribert Chebeya Bahizire, le condamne de ce chef sans admission de circonstance atténuante à la **peine de mort**.

A l'égard du prévenu **Jacques Mugabo**, la cour dit établie à sa charge l'infraction de terrorisme et le condamne de ce chef à la peine de mort. La cour prononce sa **destitution**.

A l'égard du prévenu **Paul Mwilambwe**, la **peine de mort**.

A l'égard du prévenu **Michel Mwilla**, la cour dit établie à sa charge l'infraction d'assassinat de Floribert Chebeya Bahizire. Elle le condamne de ce chef en tant que complice à la **servitude pénale à perpétuité**.

A l'égard du prévenu **Georges Kitombwa**, **François Muilongo** et **Blaise Muadiango**, la cour dit **non établies** dans leurs chefs les infractions d'assassinat de Floribert Chebeya.



## VIII. Carnet de bord d'un cinéaste en investigation en RDC

### Sur la piste d'un crime d'Etat « L'affaire Chebeya »

*« Salut! Un ami qui nous veut du bien me dit que tu es sur écoute, pour ce que tu sais (procès en cours). Il nous demande d'être prudent à mesure que le procès avance et se complexifie... »*

**Email d'un collaborateur congolais  
reçu pendant le tournage**

*« J'ai le regret de vous dire que le projet a été refusé, comme tous les sujets un peu polémiques. »*

**Chaîne française à diffusion internationale**

*« Le sujet du film est trop "chaud" et risque de déranger certains dirigeants africains. Il risque donc d'entraîner un retrait de droit de diffusion en Afrique. »*

**Autre chaîne française à diffusion internationale.**

### **Juin 2010**

Début juin 2010, je prépare un voyage en République Démocratique du Congo pour aller offrir aux universités, historiens, chercheurs, écoles de journalisme, archives nationales, présidences du parlement et du sénat un coffret de 6 dvd « Mémoire du Congo Zaïre » d'une durée de 16 heures, libre de droits de diffusion dans le pays. En effet, j'ai sélectionné dans mes propres archives sur ce pays que je filme depuis 20 ans, des séquences inédites. C'est ma manière de contribuer à la mémoire de ce pays qui va fêter le cinquantième anniversaire de l'indépendance.

Le hasard fait que le Cercle diplomatique congolais va me remettre, à l'occasion de cet anniversaire, un prix prestigieux, le prix « Présence Congo », qui va récompenser dans les différents domaines de la politique, de la diplomatie, des affaires et de la culture les personnalités marquantes de ce cinquantenaire. Une soirée de gala est prévue en présence de ministres et du président du sénat, et je sois être honoré de ce prix pour la valeur hautement pédagogique sur l'histoire et la sociologie de la RDC des films documentaires « Zaïre, le cycle du serpent », « Mobutu, roi du Zaïre », « Congo River, au-delà des ténèbres », « Fétiches et minerais » et « Katanga, la guerre du cuivre ».

Survient à la même époque un nouvel événement, totalement inattendu et qui résonne comme un coup de tonnerre dans le monde des droits de l'Homme et des Nations Unies, des chancelleries, la mort de la personnalité la plus reconnue et la plus historique des activistes des droits de l'homme, le congolais Floribert Chebeya. Son corps a été retrouvé dans sa voiture à trente kilomètres du centre de la ville de Kinshasa, à moitié dénudé, avec mèches, ongles de femmes, viagra et préservatifs autour de lui. Le chauffeur, lui, a disparu.

Très vite, cette ignoble mise-en-scène est dénoncée par la famille et les activistes congolais, car la veille, Floribert Chebeya avait été convoqué à l'Inspection Générale de la Police Congolaise par le célèbre général Numbi, le numéro 1 de tous les services de police, chef du célèbre bataillon Simba, responsable de nombreuses violences dénoncées par Floribert Chebeya lui-même.

Sans hésiter, je décide de partir filmer le deuil et les obsèques de Floribert Chebeya et dans le même temps de commencer une enquête, une investigation qui va m'amener à faire de nombreux séjours en RDC durant les mois suivants. Je deviens ainsi le témoin et le chroniqueur de ce meurtre et de cette quête de la vérité qui va ébranler la société congolaise.

Paradoxe de l'histoire, juste après le deuil et les célébrations liées au deuil de Chebeya, commencent, en grande pompe, les festivités d'anniversaire du cinquantenaire de l'indépendance de la RDC devant de nombreux et prestigieux présidents parmi lesquels des présidents africains mais aussi le président Lula venu du Brésil, sans oublier le roi des Belges Albert II.

Floribert Chebeya avait justement lancé une campagne pour le boycott de ces festivités, appelant à un travail de mémoire et à l'organisation de journées de réflexion sur la tragédie de ces 50 dernières années qui ont vu le pays sombrer dans le mal développement, la dictature, les guerres et le pillage généralisé des richesses du pays par ses élites et les prédateurs internationaux.

### **Juillet 2010**

Trois semaines après les funérailles de Floribert Chebeya et deux semaines après les célébrations de l'indépendance le climat a changé, l'heure en RDC n'est plus à la fête. Il est évident que les caméras sont reparties vers d'autres actualités. Floribert Chebeya est médiatiquement déjà quatre pieds sous terre, mais sous la pression des chancelleries, des nombreuses organisations des droits de l'Homme et des Nations Unies, le pouvoir est obligé de reconnaître la macabre mise-en-scène et de faire un geste en vue d'apaiser les nombreuses voix révoltées. Et le général Numbi, s'il n'a pas été arrêté, est toutefois suspendu provisoirement de ses fonctions d'Inspecteur Général de la Police Congolaise ; plusieurs de ses collaborateurs les plus proches dont le colonel Mukalaï, le chef des services spéciaux (renseignements) sont arrêtés.

La communauté Internationale ne parvient cependant pas à obtenir la mise sur pied d'une commission d'enquête internationale et, si les autorités congolaises finissent par accepter la venue des experts hollandais mis à la disposition du gouvernement pour effectuer l'autopsie du corps de Floribert, le corps du chauffeur est toujours introuvable.

### **Janvier 2011**

A partir de ce moment je vais suivre pas à pas l'enquête, car un procès militaire est enfin mis sur pied. Le Général Numbi n'est pas au banc des accusés, comme le souhaitaient les familles de victimes et les organisations des droits de l'Homme (dont bien sûr l'organisation « la voix des sans-voix » que dirigeait Floribert), ce sont ses subordonnés qui sont seuls mis en accusation. Le procès démarre en novembre devant la cour militaire de Kinshasa. Les avocats étrangers sont interdits à la barre, mais il y a près de 40 avocats congolais pour les parties civiles et une vingtaine pour la défense des policiers inculpés.

En tant que général, John Numbi ne peut être jugé que par un plus gradé que lui. Or il est le plus haut gradé de l'armée congolaise et ne peut donc à ce titre être jugé. C'est pourtant bien lui qui avait convoqué Floribert et sans doute organisé le piège dans lequel cet activiste est tombé, mais il comparaitra, non pas comme témoin, mais avec un statut bien particulier de « renseignant » ce qui lui évitera de devoir prêter le serment de dire *la vérité, toute la vérité, rien que la vérité*.

Je suis donc les péripéties de ce procès qui va durer de longs mois, six mois, plus de 25 jours d'audiences et de comparutions, près de 180 heures de débats et de plaidoiries. J'enregistre les auditions de témoins à charge et à décharge, j'accompagne la Cour Militaire lors de la descente sur les lieux et lors des reconstitutions. Mais dans le même temps, je travaille dans la proximité immédiate des familles endeuillées. Je filme la famille de Floribert Chebeya qui obtient le droit de partir en exil au Canada et ses enfants qui font l'enregistrement d'un clip-chanson en rap en hommage à leur père avant leur départ. Je récolte les témoignages des menaces subies par les frères, cousins, sœurs, et proches de Floribert. Dans le même temps, je suis pas à pas le drame quotidien de la famille du chauffeur Fidèle Bazana, qui espère pouvoir récupérer le corps sans vie du père et du mari défunt. Ce sera sans le moindre résultat car la loi du silence est généralisée, et après dix mois, aucun des prévenus n'a révélé où ce corps se trouve.

Mais pourquoi me laisse-t-on faire la chronique de ce crime d'Etat, de ce procès biaisé. Là est, sans nul doute, le paradoxe, j'ai connu de nombreuses personnalités du régime actuel quand ils étaient des opposants au maréchal Mobutu, persécutés à l'époque comme le sont aujourd'hui les activistes des droits de l'Homme. Difficile pour le pays aujourd'hui de réécrire le même scénario qu'à l'époque du dictateur, de m'arrêter à nouveau, annuler mon visa, saisir mon matériel et m'expulser. La vérité est aussi que le pouvoir actuel au Congo est issu des urnes, avec des élections que l'on peut dire démocratiques, soutenues par la communauté internationale, financées massivement par la communauté européenne. Sans oublier les Nations Unies présentes dans le pays depuis plus de dix ans avec 20 000 personnes, et un budget annuel qui dépasse le milliard deux cent millions de dollars pour permettre d'accéder à la démocratie.

Il est évident que la mort de Floribert Chebaya est un baromètre de l'évolution politique du pays et un signe inquiétant des dérives d'un régime pourtant issu des urnes. Il est évident que mon travail est également un baromètre et que je suis au cœur de l'histoire de ce pays qui m'est cher et dont j'ai fait une chronique qui se décline à travers plus d'une dizaine de films documentaires durant les deux dernières décennies.

### **Le 25 mars 2011**

Ce jour, je reçois la réponse de refus de financement sur lequel j'avais un grand espoir, un financement public de l'Etat belge qui avait déjà produit plusieurs films sur des questions de bonne gouvernance, de droits de l'homme et sur la justice dont un sur la justice rwandaise.

Les motivations du refus font choc : *« le concept de la proposition et l'aspect commercial de celle-ci ne correspond pas à nos critères car nous ne pouvons financer des projets artistiques qui n'ont pas une fonction de sensibilisation pour les pays du sud. »*. On me reproche de ne pas faire ce que précisément je fais, de film en film, depuis plus d'une dizaine d'années en Afrique et en R.D.C.

En effet, comme je l'avais détaillé dans ma demande, j'ai présenté et animé de très nombreux débats avec le film « Mobutu, roi du Zaïre » dans plus de quinze pays. J'ai également fait, avec mes deux derniers films « Congo River » et « Katanga business », une tournée de plusieurs semaines au Congo qui m'a conduit dans une dizaine de villes du pays, dans plusieurs provinces et dans des lieux aussi différents qu'un stade de foot - avec un public de plus de cinq mille spectateurs – des centres culturels, des parlements régionaux, des amphithéâtres universitaires ...

J'ai offert les coffrets de mes films gratuitement et libre de tous droits aux universités, écoles de journalisme, archives nationales et favorisé la multiplication et le piratage de ces films pour les rendre populaires. Ils sont extrêmement utilisés par de nombreuses organisations de la société civile, et un programme très élaboré de diffusion massive de ces films a été établi avec la plupart des organisations des droits de l'homme en RDC. L'argument concernant l'absence de sensibilisation aux questions de pays en voie de développement était donc bien une manière très diplomatique de refuser de cautionner le film.

Nouveau paradoxe, Si le ministère des affaires étrangères refuse de cautionner et soutenir ce film par prudence et diplomatie, le ministère de la coopération lui apportera son soutien au nom de la défense des droits de l'homme. La Belgique sera toujours un pays surréaliste.

## **6 avril 2011**

Me voici de retour à Kinshasa pour la 6<sup>e</sup> fois pour continuer le tournage du procès qui entre dans la phase finale, avec les plaidoiries de la partie civile, du ministère public et de la défense.

Un acteur clé a permis de dévoiler le mensonge de l'Etat major de la Police Congolaise, un camerounais du nom de Gomer qui avait été abusivement arrêté pour une soi-disante escroquerie dont il est judiciairement blanchi. Il connaissait Floribert Chebeya personnellement et a eu le temps de le croiser et le reconnaître dans le couloir de la police, ce couloir de la mort où Floribert attendait d'être reçu par l'Inspecteur Principal de la Police congolaise.

Ce témoin que je côtoie depuis quelques mois, et qui m'a accordé des interviews discrètes et sa confiance, m'envoie un message alarmiste et apeuré dont voici le contenu : *« Des éléments civils et lourdement armés ont fait irruption chez moi et cela à trois reprises aux environs de une heure du matin. Heureusement, quelqu'un qui me connaît m'a fait signe au téléphone, et j'ai fui mon domicile. Je ne peux plus rester au Congo une minute. Je sollicite de vous une petite aide financière pour que je réussisse à m'exfiltrer du Congo. J'ai été aidé par la veuve Chebeya mais cela est insuffisant car ne pouvant pas passer par l'aéroport, je vais emprunter les voies forrestières et sortir dans un autre pays, confidentiel, car personne ne doit connaître ma position. »* Très vite, j'informe des diplomates amis, en qui j'ai toute confiance. Très vite aussi, une ONG internationale rencontre ce témoin pour essayer d'élaborer une stratégie de protection et de départ du pays.

Le lendemain, une réunion de travail avec visionnage des dernières séquences que je viens de filmer est prévue avec l'un de mes précieux collaborateurs artistiques congolais. Voici déjà deux mois, nous avons commencé les premières visions et une première réflexion commune sur la dramaturgie et les enjeux de ce film et je l'avais senti très ému, engagé et révolté. Il m'avait déjà peu de temps avant écrit : *« Salut ! Un ami qui te veut du bien me dit que tu es sur écoute, pour ce que tu sais (procès en cours). Il me demande d'être prudent à mesure que le procès avance et se complexifie... à bientôt, amitiés. »*

Alors que je l'attends, ayant installé le matériel nécessaire pour ce travail, je reçois un sms très inattendu *« Hélas je renonce au projet sur conseil de mon avocat. Trop délicat, d'après lui et ma femme. Dommage, j'en ferai un jour un roman, amitiés »*. J'en suis abasourdi, déprimé. Ainsi, cet ami, ce fidèle collaborateur se retire du film. J'ai le sentiment que les mailles du filet se resserrent et que je suis peut être en train de dépasser la ligne rouge.

Cette fois-ci c'en est trop, en quelques jours, la tension a monté et j'ai aujourd'hui vraiment le sentiment d'un isolement politique et sécuritaire grandissant de jour en jour. En même temps je comprends mon ami. Il vit au Congo, n'a pas un passeport et un billet d'avion en poche qui lui permette de filer à l'anglaise, sa vie, son travail, sa famille, ses enfants, son histoire sont au Congo et je conçois bien qu'il ne soit pas un candidat à l'exil de plus, une nouvelle victime collatérale de l'affaire Chebeya.

### **Samedi 9 avril 11**

Hier, j'ai filmé la veillée de deuil du chauffeur Fidèle Bazana dont le corps est toujours introuvable, sans doute brûlé, enterré ou noyé dans le fleuve par ceux qui ont assassiné F. Chebeya. La famille a décidé de faire cette veillée, suite à la remise d'un acte de décès par les autorités communales, document administratif qui suit la disparition de quelqu'un après une durée de plus de six mois.

La salle où se déroule ce deuil est immense car les organisations des droits de l'Homme et de la société civile ont prévu un lieu suffisamment grand que pour pouvoir accueillir plusieurs centaines de participants. Mais cette salle est étrangement vide, et si l'on peut compter une petite centaine de membres de la famille élargie, des amis proches, des activistes congolais, il est clair que la population n'est pas venue rendre hommage à cet autre militant des droits des l'homme assassiné, Fidèle Bazana, le chauffeur et beau-frère de Floribert chebeya. Et je suis frappé par le fait que, de 17h à minuit, pas un seul blanc n'est passé pour faire part de ses condoléances aux membres de la famille et à l'organisation « La voix des sans voix ». La peur sans nul doute de se montrer dans un lieu aussi sensible qui contraste avec l'effervescence que les cérémonies de deuil de Chebeya avait suscité quelques mois plus tôt, y compris chez les expatriés membre d'organisations humanitaires ou d'agences internationales.

### **La guérilla économique**

Cette expérience me rappelle qu'un documentaire d'investigation, en l'occurrence sur un crime d'Etat, se doit de mener une véritable guérilla cinématographique pour se réaliser. Il doit aussi développer une stratégie pour obtenir les financements nécessaires à sa réalisation. C'est là que le cinéaste et son producteur se doivent de mener une lutte sur deux fronts parallèles : celui qui le confronte à un Etat qui veut camoufler la vérité d'un assassinat crapuleux et celui des lois du marché et de l'audimat des télévisions occidentales pour qui la mort d'un activiste des droits de l'homme au fin fond de l'Afrique Centrale, fut-il reconnu par les Nations Unies comme une personnalité d'exception, ne peut intéresser un public occidental.

Et pourtant, ce film est attendu et sera présenté dans bien des pays de notre petite planète. Déjà de nombreux festivals ont marqué non seulement leur intérêt mais leur détermination de le montrer. Déjà les Nations Unies envisagent de le projeter lors de la journée internationale des droits de l'Homme. Déjà de nombreuses organisations préparent une campagne internationale à partir de ce cas exemplaire d'un activiste courageux et incorruptible, de son assassinat et du procès militaire qu'un Etat, sous la pression internationale, a dû mettre sur pied avec bien des résistances. Déjà il est évident que ce film fera de ce militant un héros de la cause Droits de l'Homme, et de ce récit une parabole universelle sur l'Etat de droit.

*Thierry Michel*

## 36 Afrique subsaharienne

## Thierry Michel

### « Le procès Chebeya a été exemplaire, mais justice n'a pas été rendue »

Quatre policiers ont été condamnés à mort en RD Congo pour l'assassinat du directeur de l'ONG la Voix des sans-voix. Retour sur un verdict très attendu **avec le réalisateur belge**.

**D**ix mois de procès, un verdict rendu par le tribunal militaire de Kinshasa, le 23 juin, et au final un sentiment mitigé. Certes, soulignent ONG et parties civiles (qui vont faire appel), il n'y a pas eu d'acquiescement pur et simple, ni – comme on pouvait le craindre – de requalification en homicide involontaire, mais des zones d'ombre demeurent. Quatre policiers ont été condamnés à la peine de mort (que la RD Congo n'applique pas) pour l'assassinat du leader de la Voix des sans-voix, Floribert Chebeya, en juin 2010. « Preuve, selon Thierry Michel, que l'on n'a pas eu un procès bidonné de république bananière. » Le réalisateur belge\* a assisté à toutes les audiences – il prépare un documentaire sur le sujet. Interview.

**JEUNE AFRIQUE : Justice a-t-elle été rendue dans l'affaire Chebeya ?**

**THIERRY MICHEL :** La justice ? Sûrement pas. L'enquête n'a pas été menée jusqu'à son terme, et l'on reste avec une énorme frustration. Trois des accusés ont été condamnés à mort par contumace. On nous dit qu'ils sont à l'étranger, mais je ne suis pas sûr qu'ils soient activement recherchés. Il y a aussi Fidèle Bazana, le chauffeur de Floribert Chebeya, dont le corps n'a jamais été rendu à la famille. Et puis il y a le général John Numbi, l'ancien chef de la police congolaise [proche du président Kabila, NDLR], dont l'ombre a plané sur le procès, mais qui n'a eu à répondre de rien.

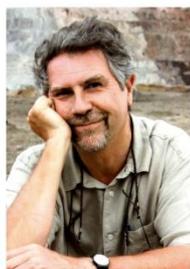
**Lui n'a jamais été inculpé...**

Effectivement. C'est avec lui qu'avait

rendez-vous Floribert Chebeya quand il a disparu, en juin 2010. Mais la cour militaire n'avait pas le pouvoir de le faire comparaître. Il est venu au tribunal, non pas comme un témoin qui aurait dû prêter serment, mais comme « technicien renseignant ». D'où l'impression que toute l'instruction a servi à le protéger.

**Des condamnations lourdes ont tout de même été prononcées. Le pire n'a-t-il pas été évité ?**

Je fais une distinction claire entre l'enquête et le procès. L'enquête a été imparfaite, dissimulatrice même, et c'était prévisible : ce sont des policiers qui ont enquêté sur des policiers. Le procès, en revanche, a été quelque part une leçon de démocratie. Il a apporté des réponses. Il a montré qu'on avait tenté de cacher la réalité des faits et que de faux scénarios avaient été élaborés pour dédouaner les vrais responsables. Jusqu'à ce général Oleko [commandant provincial de la police de Kinshasa, NDLR] qui, juste après la découverte du corps de Floribert Chebeya, a rédigé un communiqué affirmant que le corps ne portait aucune trace visible de violence. Le témoignage de la police scientifique lors de la reconstitution devant la cour a prouvé le contraire. Le maire de la commune où l'on a retrouvé Floribert Chebeya a dit que par trois fois le procureur général avait refusé de venir faire ses constatations et que, par trois fois, on lui avait donné l'ordre formel de laisser le corps partir. Pour le reste, je le répète : les juges ont fait un énorme travail de recherche de la vérité.



▲ **THIERRY MICHEL est l'auteur plusieurs documentaires sur la RD Congo.**



**Est-ce une surprise ?**

Oui, mais il y a des raisons. D'abord, les magistrats qui ont siégé étaient des militaires de carrière, bien formés et qui ont réussi à faire preuve d'une réelle indépendance. Ils n'ont rien à voir, dans leur parcours, avec John Numbi ou Daniel Mukalay [colonel condamné à mort, NDLR] qui ne doivent leurs grades qu'à leur allégeance politique. Ensuite, il y a eu beaucoup de pressions : celles des quarante avocats de la partie civile et celles de la communauté internationale. L'Union européenne [UE, NDLR] ou les pays membres de l'UE ont été hyper-présents tout au long de la procédure. Et puis il y avait les grandes ONG internationales, comme la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Avocats sans frontières, la Fondation Carter, etc. C'est un procès qui s'est déroulé sous la loupe de la communauté internationale. Et en présence des journalistes qui ont eu la liberté de filmer tous les débats. Je pense que ça a été, pour les juges, une manière de garantir leur indépendance.

**La proximité des élections a-t-elle joué ?**

Oui. Il est évident que la RD Congo dépend de la communauté internationale pour le financement de la présidentielle et des législatives, et qu'elle doit présenter l'image d'un État de droit.

**Vous vous dites pourtant frustré par le verdict...**



▲ Cinq des accusés devant le tribunal militaire de Kinshasa, le 23 juin. À gauche, le colonel Mukalay.

Bien sûr. Dans ce procès, comme dans tout grand théâtre, il ne faut pas oublier les coulisses. Qu'a-t-on eu en coulisses ? On a eu toutes les tentatives d'intimidation dont ont été victimes les familles Chebeya et Bazana. Les proches de Chebeya ont dû se réfugier à Toronto, au Canada. Ceux de la famille Bazana, en France. Un des cousins de Floribert a été licencié. J'ai essayé d'intercéder en sa faveur, et à chaque fois on m'a répondu la même chose : « Prendre un Chebeya, tu es fou ! » Il y a aussi le cas de Gomer Matele, un témoin clé dans cette affaire. C'est un homme d'affaires camerounais établi depuis longtemps au Congo. Il a contredit le colonel Mukalay en affirmant avoir vu Chebeya au siège de l'inspection générale de la police le jour de sa disparition. Pendant le procès, des hommes armés sont venus à son domicile

en pleine nuit. Depuis, il vit caché, dans des conditions misérables. Aujourd'hui, cet homme n'a plus rien.

**Et puis il y a le cas de Fidèle Bazana...**

Sa femme n'a plus qu'un espoir, qu'on lui dise ce qui est arrivé à son mari et qu'on lui rende son corps ! Pour Fidèle Bazana, la justice ne parle que d'enlèvement et de séquestration arbitraire, pas d'assassinat. Et pourtant, dans ses courriers, elle s'adresse à « la veuve Bazana » ! On lui a accordé la même indemnité ridicule de 50 000 dollars qu'à la veuve de Floribert Chebeya : trop de gens savent la vérité. Il faut faire sauter le verrou du silence ! Mais pour cela il faut aussi une vraie volonté politique, qui ne s'est pas encore manifestée.

**Comment ont réagi les accusés à la lecture du verdict ?**

D'un côté, il y avait le petit Michel Mwila, condamné à la prison à vie parce

qu'il a porté à Floribert Chebeya la lettre le convoquant à l'inspection générale de la police. Il a, tout au long du procès, montré des signes de nervosité extrême. Pas comme le colonel Mukalay... Lui a été d'une impassibilité totale, y compris lorsqu'il a été condamné à mort. Il n'a jamais montré le moindre signe d'inquiétude. Ce qui me fait dire, même si je n'en ai pas la preuve, qu'il y a, d'un côté, le théâtre judiciaire et, de l'autre, un scénario sur le long terme qui est déjà écrit. Au final, on aura eu un vrai procès avec un verdict qui, s'il reconnaît l'assassinat et la responsabilité de l'État, montre aussi que la justice n'a pas réussi à aller jusqu'au bout et préserve des secrets de polichinelle.

**Comment a réagi la famille de Floribert Chebeya ?**

Sa femme n'a pas pu être présente. Elle a très mal pris le verdict et a dû être hospitalisée le soir même au Canada. Pour la famille de Bazana, c'est une honte ! Elle n'est pas entourée comme l'est celle de Floribert Chebeya, sa souffrance n'est pas reconnue et la communauté internationale en fait peu de cas. Fidèle Bazana, c'était un chauffeur, voilà tout. Selon que vous serez médiatique ou misérable...

**Que peut-on attendre d'un procès en appel ?**

La vérité sur ce qui est arrivé à Fidèle Bazana, d'abord et avant tout, et sur le rôle qu'a joué John Numbi. Il est clair que ceux qui ont dissimulé le corps de Bazana et mis en scène un sordide simulacre de crime sexuel pour Chebeya n'ont pas agi seuls. Ça ne peut que remonter au plus haut niveau de l'état-major de la police. ●

Propos recueillis par ANNE KAPPÈS-GRANGÉ

\*Auteur notamment de *Mobutu, roi du Zaïre* (1999), *Congo River* (2005), *Katanga Business* (2009).

E. ANSOTTE/MAXPPP - THIERRY MICHEL-PASSERELLE



**LA VICTIME**

Floribert Chebeya était à la tête de l'ONG la Voix des sans-voix. Son corps a été retrouvé le 2 juin 2010 à Mitendi, à la périphérie de Kinshasa. On ne sait pas ce qui est arrivé à son chauffeur, Fidèle Bazana.



**LE CONDAMNÉ**

Parmi les personnes reconnues coupables d'assassinat, le colonel Daniel Mukalay, inspecteur principal et chef adjoint des services spéciaux des services de la police. Il a été condamné à mort.



**LE GRAND ABSENT**

John Numbi était, au moment des faits, le chef de la police congolaise. C'est lui qui avait convoqué Chebeya dans les bureaux de l'inspection générale de la police. Il n'a jamais été inculpé.

## RDC - KINSHASA

### INTERVIEW

# Thierry Michel : « Le procès Chebeya est, quelque part, une leçon de démocratie »

Le réalisateur belge a assisté à plusieurs audiences de l'affaire. En exclusivité, il a accordé une interview aux *Dépêches de Brazzaville* dans laquelle il évoque les raisons de sa présence régulière au Centre pénitencier et de rééducation de Kinshasa, l'ex-prison de Makala.

**Les Dépêches de Brazzaville :** Votre présence au procès de Chebeya est-elle fortuite ou cache-t-elle quelque projet de film?

**Thierry Michel :** Ça ne cache rien du tout, je suis au Congo depuis plus de vingt ans, je pense avoir filmé tous les grands moments de l'histoire de ce pays, de ses dirigeants, de son économie et de ses traditions. C'est vrai qu'au départ, c'était par hasard. J'étais venu pour filmer les fêtes du cinquantenaire. Et mon arrivée a coïncidé avec le deuil et l'enterrement de Floribert Chebeya. J'ai à ce moment-là réalisé des séquences parmi tant d'autres autour des festivités du cinquantenaire. J'ai été très touché par la profonde tristesse et le sentiment d'injustice des deux familles de Floribert Chebeya et de son chauffeur, Fidèle Bazana. J'ai alors récolté leurs témoignages et ai un peu senti en moi cette responsabilité d'être témoin de l'évènement. De la souffrance de ces familles et du devoir de justice de l'État congolais pour établir la vérité non seulement juridique mais aussi celle des faits relatifs à l'assassinat du premier cité et à la disparition du second. J'ai des tournages en République démocratique du Congo mais je voulais aller plus loin quand j'ai appris l'organisation de ce procès. Je me suis dit que c'était extrêmement intéressant de voir comment un jeune État démocratique pouvait résoudre aujourd'hui une question comme celle d'assassinat dans laquelle des personnalités de l'état-major de la police étaient impliquées. Je voulais suivre ce procès aux allures d'une expérience essentielle, importante et significative à l'idée que la justice militaire devait en éclaircir les circonstances.

**LDB :** Votre intérêt sur cette affaire relève de la simple curiosité ou pensez-vous y avoir décelé un autre tournant de l'histoire du Congo ?

**T. M. :** Absolument pas de la curiosité, j'ai développé ce sujet vu le caractère exceptionnel du procès. La communauté internationale et surtout les ONG avaient souhaité une commission d'enquête internationale mais le Congo a décidé de gérer lui-même ses affaires intérieures pour établir la vérité judiciaire. Et je me suis impliqué dans ce procès. Outre son déroulement, je m'intéresse aussi aux familles éploquées. Le départ en exil des femmes des victimes et leurs implications, notamment la douleur de séparation d'avec ses amis, sa famille, ses proches ; partir enfin avec de jeunes enfants pour un pays lointain. Je me suis attaché à la fois à l'aspect humain et judiciaire, parce qu'il se passe en RDC un procès de longue durée dans une cour militaire tenue au respect absolu des droits de la défense et de la partie civile. Pour moi, ce n'est pas une parodie de justice et beaucoup de choses se sont dites lors de ce procès. Je suis à l'écoute des uns et des autres, j'ai interviewé des avocats de la défense comme ceux de la partie civile. Je suis un observateur du déroulement judiciaire de cette affaire tout à fait exemplaire même si les familles font le constat d'un énorme déficit de justice. Elles s'étaient constituées partie civile pour l'un des supposés commanditaires ou protagonistes de l'affaire Chebeya, le général Numbi, absent à la barre des potentiels accusés, des présumés coupables. Je comprends bien les reproches des familles à l'endroit de la justice congolaise puisque la constitution de leur partie civile, comme leurs plaintes, n'a pas été prise en compte. Mais pour le reste, je trouve que ce procès est, quelque part, une leçon de démocratie. Je suis très surpris de son ampleur et du temps qui lui est donné, de la liberté de parole des intervenants, du respect des droits des parties par la cour militaire dans un jeune pays du tiers-monde résolu d'aller vers la démocratie. Il

s'est passé là quelque chose d'intéressant qui pourrait avoir un impact positif en dehors de la République démocratique du Congo. Beaucoup de leçons seront tirés sur ces événements même si l'issue du procès n'est pas encore connue. Évidemment le verdict sera déterminant dans cette affaire.



Thierry Michel en tournage

**LDB :** À ce stade pensez-vous que le procès se déroule comme il se doit ?

**T. M. :** Je pense que la procédure organisée au tribunal était correcte. Je ne saurais préjuger de l'avis des juges mais je pense que la défense autant que la partie civile n'ont pas eu de reproches à faire au tribunal du moins jusqu'à la tentative du président de faire requalifier les assassinats en homicide involontaire, d'où le sérieux malentendu observé entre les parties et le départ du collectif des avocats de la partie civile en cette fin de procès. Autre bémol de cette expérience assez positive pour le pays, de nombreux protagonistes se sont présentés au tribunal à titre de « renseignant » contrairement à d'autres pays où ils seraient pris pour des témoins. Je ne suis pas juriste, je ne sais pas quelle est la valeur exacte de ce concept mais toujours est-il que cela leur évite de prêter serment et leur permet de ne pas dire la vérité sans aucun risque. J'ai suivi d'autres procès, d'autres procédures judiciaires, et je n'ai aucun souvenir d'avoir vu des témoins dans un tribu-

nal sans prêter serment de dire la vérité toute la vérité, rien que la vérité. Je ne m'explique pas pourquoi attribuer le statut de renseignant et pas simplement de témoin comme c'est le cas partout dans le monde pour un acteur-clé de cette affaire comme John Numbi. Cela pose évidemment la question d'une justice à deux vitesses.

**LDB :** Serait-ce là une zone d'ombre ?

**T. M. :** Je me le demande aussi et cela mérite d'être explicité. En tout cas, c'est une zone d'ombre. Même si je ne suis ni avocat ni juriste, je suis un observateur impartial appelé à être le plus objectif possible pour essayer de comprendre et de voir comment l'État congolais et la justice congolaise tentent d'établir la vérité des faits. Cette vérité n'est pas facile à établir dans un procès où les assassins ont fait disparaître le corps d'une des victimes. N'oublions pas l'histoire. Des corps autrefois disparus ont marqué l'histoire du Congo, ce n'est pas la première fois. Lumumba peu après l'indépendance, Mulele quelque temps plus tard à l'époque de Mobutu en sont des exemples. Fidèle Bazana s'inscrit dans cette tragique tradition. Et l'on se demande toujours comment un corps peut-il bien disparaître ? Tout le monde se pose cette question en se disant bien qu'il doit y avoir nécessairement plusieurs acteurs de cette mise en scène macabre. Ils savent où se trouve le corps. Est-il enterré quelque part ? A-t-il disparu d'une autre manière ? En tout cas, ils le savent bien. Et cela montre une de nombreuses lacunes et l'absence de volonté de l'instruction chargée de mener les investigations, une manière manifeste d'étouffer la vérité et de cacher les preuves, comme l'a révélé le procès.

**LDB :** Plusieurs personnes ont évoqué la frustration de la veuve Bazana déterminée à en savoir plus sur le sort de son mari dès

lors que le procès est focalisé sur Chebeya. Qu'en dites-vous ?

**T. M. :** C'est une vérité. Je comprends bien le désarroi d'une famille qui, jusqu'ici, n'a pas pu faire le deuil d'un père ou d'un mari. Toutes les cérémonies assez impressionnantes n'ont pas été organisées à l'occasion de l'enterrement de Floribert Chebeya. Toute la communauté internationale, de nombreux ambassadeurs et ministres du gouvernement congolais avaient participé au deuil, les pharisiens comme les véritables compatisants. Mais le chauffeur apparaît comme l'oublié de l'histoire. La disparition de son corps semble lui ôter le droit à une sépulture, à un enterrement. C'est juste le deuil qui lui a été réservé en guise d'hommage. En fait, il est très peu cité au tribunal. Je comprends très bien que sa famille puisse trouver cela injuste, parce qu'un être humain reste un être humain, qu'il soit patron ou chauffeur surtout que c'était également un membre de la famille Chebeya, un militant de la VSV. C'est bien normal que la famille éprouve ce sentiment. Je serais à leur place, j'éprouverais le même pincement au cœur face à cette injustice. Il faut rester très attentif car l'avenir nous renseignera sur la vérité. Comme ce fut le cas avec Lumumba et Mulele. On saura si Chebeya a été exécuté ou torturé avant d'être tué. Pour l'instant, il est difficile de connaître la vérité pour n'avoir pas été sur les lieux. La mort de Chebeya peut être une bavure mais la torture a été préméditée. Le sujet est vraiment sensible et au cœur du débat. Mais toujours est-il que le chauffeur aura été sans aucun doute assassiné avec préméditation. C'est un assassinat camouflé. Le jugement portera sur l'assassinat et la disparition, puisque les autorités ont délivré un acte de décès après avoir ainsi reconnu que ce chauffeur était bel et bien mort. (À suivre)

Propos recueillis par Nioni Masela

## Thierry Michel

### Biographie

Thierry Michel est né le 13 octobre 1952 à Charleroi en Belgique dans une région industrielle surnommée "Le Pays Noir". A 16 ans il engage des études de cinéma à l'Institut des Arts de Diffusion, à Bruxelles. Il y vit les derniers bruissements de mai 68 et l'agitation étudiante, prélude à un engagement politique, dans les engrenages militants et lyriques de l'époque.

Au bassin minier et sidérurgique de son enfance, il réalise ses premiers films documentaires "Pays Noir, Pays Rouge" et "Chronique des Saisons d'Acier". Il y réalise également son premier long métrage de fiction "Hiver 60" qui raconte la grande grève insurrectionnelle belge de 1960. Peu après, alternant documentaires et fictions, il entre une caméra poignante et complice dans les murs d'une prison pour son film "Hôtel Particulier", un hymne à la liberté au cœur de l'enfermement.

Ensuite, après ces années d'une quête d'identité et d'enracinement régional et politique, Thierry Michel part vers d'autres continents à la recherche d'autres solidarités, d'autres utopies. Dans ce Maroc profond qui l'a toujours attiré, il réalise son deuxième long métrage de fiction "Issue de Secours", une œuvre poétique et mystique au cœur du désert.

A la fin des années 80, il opère un retour au réel avec le Brésil bouleversant des gosses de rue et des favelas (bidonvilles) qu'expriment les émouvants "Gosses de Rio" et "A Fleur de Terre". Il y découvre la culture noire, cette culture qu'il va approfondir au Zaïre avec son célèbre et plusieurs fois primé "Zaïre, le cycle du serpent", un portrait impitoyable de la nomenclature et des laissés pour compte de la société zaïroise.

Bref retour au pays, il y filme un ministre déchu au cœur d'un scandale politico policier qui ébranle profondément la Belgique "La Grâce Perdue d'Alain Van Der Biest" avant de reprendre son sac à dos et d'aller interroger le bien fondé de la charité armée internationale avec "Somalie, l'Humanitaire s'en va-t-en guerre".

Quelques mois plus tard, il repart au Zaïre pour y réaliser un film sur l'héritage colonial et la présence blanche dans ce pays après 35 ans d'indépendance, "Les Derniers Colons". Quelques jours après son arrivée, il est arrêté, incarcéré et expulsé du pays. Son matériel saisi, il termine son film grâce à ses archives personnelles et aux images tournées lors des repérages.

Il réalise un documentaire sur le rapport historique entre Zaïrois et colons blancs durant ces 35 années d'indépendance du Congo/Zaïre, " Nostalgie postcoloniale ". Après quoi, il repart pour l'Afrique réaliser une œuvre majeure " Donka, radioscopie d'un hôpital africain ". Ce tragique portrait humaniste et sans concession de l'hôpital de Conakry en Guinée obtiendra les plus grandes distinctions tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

Toujours entraîné dans le sillage de l'Afrique, Thierry Michel engage, après la chute du dictateur zaïrois, la réalisation d'un documentaire historique qui n'est pas sans rappeler les grandes tragédies shakespeariennes : " Mobutu, roi du Zaïre ".

Après 10 années et sept films réalisés en Afrique, il repart vers l'Asie, en République Islamique d'Iran, dans l'un des berceaux de l'islamisme intégriste. Il y réalise son dernier film « Iran, sous le voile des apparences » qui dresse le portrait d'une société fracturée, socialement et culturellement. L'œil du cinéaste y

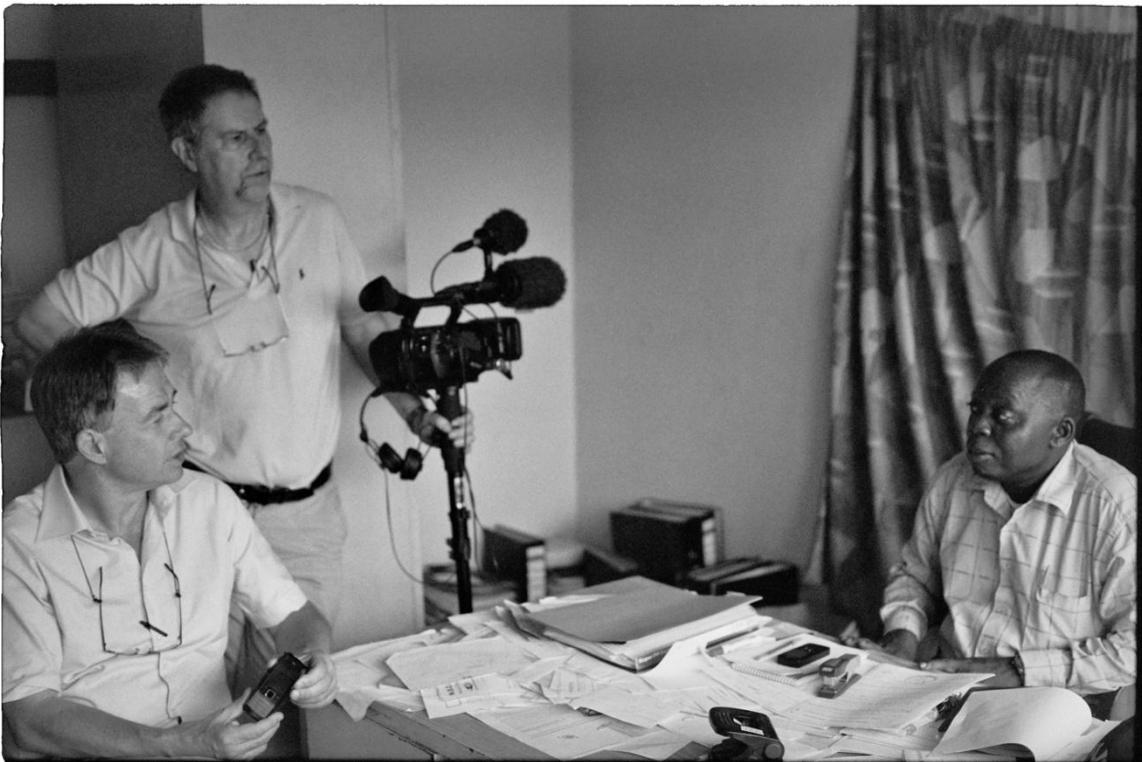
capte la ferveur religieuse des uns qui contraste si violemment avec le désir de liberté des autres. Sélectionné dans les grands festivals, à nouveau il glane de nombreuses distinctions internationales.

Thierry Michel remonte ensuite le fleuve Congo et voyage à nouveau dans l'histoire, la mémoire et le destin de l'Afrique. Cheminement personnel vers la source et les origines de ce pays, il continue avec "Congo River" sa quête de lumière et de ténèbres, porté par le désir de remonter dans le mystère et les profondeurs de sa forêt équatoriale et de son fleuve majestueux.

Ce sera ensuite une plongée dans les mines africaines au cœur des multinationales avec son dernier film "Katanga Business". Une parabole sur la mondialisation qui prend la forme d'un thriller économique-politique sur fond de violence sociale.

Insatiable de curiosité, Thierry Michel n'arrête pas depuis plus de 30 ans de filmer les visages qui peuplent la "réalité sublimée" de sa caméra à travers le monde. "Les clés sont les mêmes, ici ou là-bas. Les distances avec l'autre s'abolissent. L'homme est le même partout, les pulsions de vie et de mort s'affrontent de façon identique. Et je n'ai pas fini de chercher."

Thierry Michel est aujourd'hui également professeur. Il enseigne le cinéma à l'Institut des Arts de Diffusion et l'Université de Liège en Belgique et dirige de nombreux séminaires sur l'écriture et la réalisation de films documentaires de par le monde.



## Filmographie

Des mines de charbon aux prisons, du Brésil et du Maghreb à l'Afrique noire, Thierry Michel dénonce les détresses et les révoltes du monde, mêlant parfois fiction et réalité. Né le 13 octobre 1952 à Charleroi en Belgique, dans une région industrielle surnommée "Le Pays Noir", Thierry Michel engage à 16 ans des études à l'Institut des Arts de Diffusion, à Bruxelles. En 1976, il entre à la télévision belge où il réalise de nombreux reportages de par le monde. C'est ensuite le passage au cinéma. Il réalise deux longs-métrages de fiction « Hiver 60 » sur l'histoire politique de son pays et « Issue de Secours », une oeuvre poétique très personnelle. Mais son oeuvre est surtout connue pour ses nombreux documentaires internationalement reconnus, primés et diffusés. Parmi ceux-ci « Gosses de Rio », « Zaïre, le cycle du serpent », « Donka, radioscopie d'un hôpital africain », « Mobutu, roi du Zaïre », « Iran sous le voile des apparences » et « Congo River ». Réalisateur, journaliste et photographe, Thierry Michel est également professeur. Il enseigne le « LigneSalutation » à l'Institut des Arts de Diffusion. Il dirige également, de par le monde, des séminaires sur l'écriture et la réalisation documentaire.

### En projet /en préparation

**"Moïse Katumbi, seigneur du Katanga"**

Long-métrage documentaire

**"Mékong River"**

Long-métrage documentaire 90 min

## Filmographie

**"Métamorphose d'une gare" 2010**

Long-métrage et moyen-métrage documentaire de 80 et 52 min

**"Sœur Sourire : les coulisses d'un tournage" 2009**

Moyen-métrage documentaire 52 min

**"Fétiche et minerais" 2009**

Moyen-métrage documentaire 31 min

**"Mine de tracas au Katanga" 2009**

Moyen-métrage documentaire 52 min

**"Katanga business" 2009**

Long-métrage documentaire 120 min

**"Carnet de tournage" 2006**

Moyen-métrage documentaire 54 min

**"Congo River" 2005**

Long-métrage documentaire 120 min

**"Iran, sous le voile des apparences" 2002**

Long-métrage documentaire –

**"Mobutu, roi du Zaïre " (1999)**

Long métrage documentaire

**"Donka, radioscopie d'un hôpital africain " (1996)**

Long métrage documentaire

**"Nostalgies post-coloniales " (1995)**

Moyen métrage documentaire

**"Les Derniers Colons " (1995)**

Moyen-métrage documentaire

**"Somalie, l'humanitaire s'en va-t-en guerre " (1994)**

Long métrage documentaire

**"La grâce perdue d'Alain Van der Biest " (1993)**

Long métrage documentaire

**"Zaïre, le cycle du serpent " (1992)**

Long-métrage documentaire

**"A Fleur de terre " (1990)**

Moyen-métrage documentaire

**"Gosses de Rio " (1990)**

Moyen métrage documentaire

**"Issue de secours " (1987)**

Long métrage de fiction

**"Hôtel Particulier " (1985)**

Long-métrage documentaire

**"Hiver 60" (1982)**

Long métrage de fiction

**"Chronique des Saisons d'Acier " (1981)**

Long métrage documentaire

**"Pays Noir, Pays Rouge " (1975)**

Moyen métrage documentaire

**"Portrait d'un Autoportrait " (1973)**

Long métrage documentaire

**"Ferme du Fir " (1971)**

Court métrage documentaire